



S'orienter en STAPS

PLAN **ÉTUDIANTS**

Nouvelle procédure d'admission dans l'enseignement supérieur

Nov.

1

Novembre 2018 > Janvier 2019 Je m'informe & découvre les formations

FIN NOVEMBRE → JANVIER

Je m'informe sur mon orientation, notamment sur le site terminales2018-2019.fr, et je participe à la 1^{re} semaine de l'orientation organisée dans mon lycée.

Si je suis déjà étudiant et que je souhaite me réorienter : je me renseigne auprès du service orientation de mon établissement.

DÉBUT DÉCEMBRE

Je renseigne ma fiche de dialogue.

Le 1^{er} conseil de classe prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.

20 DÉCEMBRE

Ouverture du site d'information de [Parcoursup](http://Parcoursup.fr) :

- Je m'informe sur le déroulement de la procédure sur Parcoursup.fr
- Je consulte l'offre de formation : les contenus, les attendus, les débouchés professionnels et les critères d'examen des dossiers.

Janv.
2019

22 Janv.

2

22 Janvier > 3 Avril 2019 Je formule mes vœux & finalise mon dossier

TOUT AU LONG DU 2^e TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux en participant à la 2^e semaine de l'orientation et aux journées portes ouvertes dans les établissements de l'enseignement supérieur.

DU 22 JANVIER AU 14 MARS

Je m'inscris sur [Parcoursup](http://Parcoursup.fr) pour créer mon dossier candidat.

Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations), sans avoir besoin de les classer.

Jeudi 14 mars : dernier jour pour formuler mes vœux.

MARS

2^e conseil de classe : chaque vœu que je formule fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.

3 AVRIL

Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat avec les éléments demandés par les formations et confirmer chacun de mes vœux.

AVRIL-MAI

Les formations examinent les vœux formulés par les candidats.

Fév.

Mars

Avril

Mai

3

Mai > Juillet 2019 Je reçois les réponses des formations & je décide

MI-MAI

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme. Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

DU 17 JUIN AU 24 JUIN

La procédure est suspendue pendant les épreuves écrites du baccalauréat.

FIN JUIN - MI-SEPTEMBRE

La phase complémentaire est ouverte.

5 JUILLET

Résultats du baccalauréat.

AVANT LA FIN JUILLET

Je confirme mon inscription dans la formation que j'ai choisie selon les modalités précisées sur mon dossier candidat.

Juin

Juillet

Août

Sept.

Mai > Septembre 2019 : Je suis accompagné si je n'ai pas reçu de proposition et que je souhaite trouver une place dans une formation proposée par [Parcoursup](http://Parcoursup.fr)

Je peux demander, via la plateforme, un **rendez-vous individualisé ou collectif** avec les équipes du rectorat ou de mon lycée si je n'ai reçu que des réponses négatives de la part de formations sélectives (BTS, IUT, etc.).

La phase complémentaire, de fin juin à mi-septembre, me permet de formuler de nouveaux vœux et d'obtenir une proposition d'admission dans une formation disposant de places disponibles.

Je peux bénéficier de l'accompagnement individualisé de la **commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)** de mon académie.

LES ÉLÉMENTS POUR RÉUSSIR EN STAPS

Les formations STAPS sont des formations universitaires exigeantes qui s'appuient :

- Sur des connaissances scientifiques pluridisciplinaires (sciences de la vie, humaines et sociales).
- Sur des capacités d'expression écrite et orale, des compétences méthodologiques (autonomie, capacité de travail).
- Sur des activités physiques, sportives et artistiques dans leurs dimensions pratiques et théoriques.

L'ETUDE DU DOSSIER ET RÉPONSES APPORTÉES

Pour l'admission en licence STAPS :

- L'ensemble des dossiers sera ordonné au regard de l'**adéquation** entre le projet d'études du candidat, ses acquis et les **4 domaines de compétences attendues**, complétés par la **fiche Avenir**.
- Le « **projet de formation motivé** » obligatoirement rédigé par le candidat pour chacun de ses vœux permettra de mieux apprécier la motivation du candidat.
- L'université peut adresser au lycéen deux réponses :
 - ▶ « OUI » pour les candidats disposant des compétences attendues
 - ▶ « OUI SI » pour les candidats présentant des lacunes dans un ou plusieurs domaines de compétences. Dans ce cas, **un parcours de formation personnalisé, adossé à un contrat pédagogique**, pourrait lui être proposé pour favoriser sa réussite. L'inscription effective est subordonnée à l'acceptation du contrat pédagogique.
- Toutefois, compte tenu **des capacités d'accueil** de chaque établissement STAPS, la plateforme fait automatiquement parvenir une réponse « **En attente** » aux candidats ordonnés au-delà de la limite des capacités d'accueil.



Pour les étudiants réorientés ou en reprise d'études seuls les 4 domaines de compétences seront évalués.

Pour réussir en STAPS, il faut donc :

- ▶ Disposer de compétences scientifiques : être capable de construire un raisonnement à partir de concepts scientifiques.
- ▶ Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite afin de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser.
- ▶ Disposer de compétences sportives : avoir un bon niveau de condition physique pour suivre les enseignements pratiques en toute sécurité et un bon niveau de pratique dans au moins 1 ou 2 activités sportives et/ou artistiques.
- ▶ Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes afin de mieux appréhender les dimensions de service liées aux métiers du sport, de l'animation, de l'éducation et de la santé.
- ▶ Un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude.

LES ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION POUR ÉTUDIER LES VŒUX

- **La fiche Avenir** : éléments d'appréciation du professeur principal et avis du chef d'établissement (30 points)
- **Les quatre domaines de compétences attendues en STAPS sont :**
 - ▶ Domaine des compétences scientifiques (30 points)
 - ▶ Domaine des compétences littéraires et argumentaires (30 points)
 - ▶ Domaine des compétences sportives (30 points)
 - ▶ Domaine de l'investissement associatif et des responsabilités collectives (30 points)



Il existe différentes possibilités de réussir en STAPS : une faiblesse dans un domaine pourra être compensée par d'autres points forts !



En revanche, un faible niveau général ou un niveau insuffisant dans deux domaines de compétences ou plus, vous conduira à reconsidérer votre projet de formation.

- **Domaine des compétences scientifiques (30 points)**

Quel que soit le type de bac, notes de 1ère et de terminale obtenues dans les matières scientifiques :

- ▶ mathématiques, physique-chimie...
- ▶ sciences de la vie et de la terre, biologie...
- ▶ sciences pour l'ingénieur ou autres enseignements scientifiques...

- **Domaine des compétences littéraires et argumentaires (30 points)**

Quel que soit le type de bac, les notes obtenues aux épreuves anticipées de français du baccalauréat et les notes obtenues dans les matières littéraires en 1ère et en terminale :

- ▶ français, philosophie...
- ▶ histoire, géographie, sciences économiques et sociales...
- ▶ langues vivantes...



L'appréciation du niveau de compétences dans ces 2 domaines est dépendant du type de bac.

● **Domaine des compétences sportives (30 points)**

Pratiques sportives et culturelles scolaires attestées par les notes de 1^{ère} et les 2 premiers trimestres de terminale ou des attestations :

- ▶ Notes en EPS
- ▶ Pratique dans le cadre des associations sportives scolaires (licences UNSS/UGSEL)
- ▶ Enseignement complémentaire EPS
- ▶ Inscription dans une section sportive scolaire
- ▶ Pratique dans le cadre de la Maison des Lycéens...

Pratiques sportives et culturelles extra-scolaires attestées :

- ▶ Pratique régulière de loisir
- ▶ Pratiques de bon niveau en activités non compétitives
- ▶ Pratiques fédérales (avec licence sportive), centre de formation...
- ▶ Résultats sportifs (niveau de pratique, sportifs de haut niveau...)
- ▶ Pratiques artistiques en compagnies, écoles...

● **Domaine de l'investissement associatif et des responsabilités collectives (30 points)**

- ▶ Compétences méthodologiques et transversales :
 - ▶ Compétences de coopération et de projet :
notes de travaux personnels encadrés (TPE), projet technique, étude de gestion ...
- ▶ Qualification d'encadrement, d'animation et de sécurité :
 - ▶ Qualifications et expériences d'animation et d'encadrement :
BAFA, BAFD, BPJEPS, diplômes fédéraux, CQP...
 - ▶ Qualifications en arbitrage, jeune juge... en compétitions scolaires et fédérales
 - ▶ Qualifications et expériences en secourisme et en surveillance et sauvetage aquatique et nautique :
BNSSA, PSC1, PSE1, PSE2.
- ▶ Expériences et compétences civiques, citoyennes, de défense, de protection civile, d'engagement associatif :
 - ▶ Bénévolat associatif, mandat électif scolaire ou extra-scolaire (délégué de classe...), service civique, pompier volontaire, assistant d'éducation, AVS...





S'orienter en STAPS

Pour rester informé :

<https://c3d-staps.fr>

